



# Compte rendu du Conseil Communautaire

## Séance du 23 juillet 2020 à 18h30

### Centre Pleine Nature « La Baillie » à Arles sur Tech

L'an deux mille vingt, le 23 juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Pleine Nature Sud Canigó – lieu-dit La Baillie, Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de M. Claude FERRER.

#### **Etaient présents :**

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda: MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michèle DUNYACH, Christine SITJA, Magali YOVANOVITH, MM. Alain CADENE, Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alexandre REYNAL.
- Conseillers d'Arles sur Tech: MMES Catherine BARNEDES, Ingrid DUNYACH, Jocelyne RIBUIGENT, MM. Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.
- Conseiller de Corsavy: M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseiller de Coustouges: M. Michel ANRIGO.
- Conseiller de La Bastide: M. Daniel BAUX.
- Conseiller de Lamanère: Mme Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech: M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo: M. Hervé COLAS.
- Conseiller de Montferrer: M. Jean-Marie GOURGUES.
- Conseillers de Prats de Mollo- La Preste: Mme Jeanne MAISON, MM. Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- Conseiller de Saint Laurent de Cerdans: M. Yves BENASSIS.
- Conseiller de Saint Marsal: M. Daniel PUIGSEGUR.
- Conseiller de Serralongue: M. Philippe JUANOLA.
- Conseiller de Taulis: Mme Martine MAUGUIN.

**Absents excusés :** MMES Danielle HERBAIN (procuration à Mme Marie COSTA), Marie-Madeleine SAN JUAN, M. Louis CASEILLES.

**Soit 32 membres sur un effectif de 35, le quorum est atteint.**

M. Michel ANRIGO est élu secrétaire de séance.

*Avant l'ouverture de la séance, le Président remercie tous les Conseillers Communautaires pour leur implication et souhaite que chacun puisse s'exprimer sur différentes missions.*

*Il revient sur la place importante de toutes les communes au sein de la Communauté de Communes et souhaite qu'elles soient représentées dans chacune des commissions de travail.*

*Le Président souligne l'importance de la solidarité entre les communes au vu du contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire.*

*Il est rappelé que le Président Claude FERRER ne prend pas part aux votes.*

Le Compte rendu de la séance précédente (16 juillet 2020) est adopté à l'unanimité.

#### **1/ DELEGATION AU PRESIDENT (Délibération. n°089-2020)**

Dans un souci d'efficacité et en application des articles L.2122.22 et L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut exercer par délégation du Conseil Communautaire, une partie des fonctions délibératives détenues par ce dernier et pour la durée de son mandat.

## Ces attributions sont l'autorisation :

- 1 - D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics du groupement,
- 2 - De procéder dans les limites de 300 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 3 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4 - De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 6 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 9 - De défendre les intérêts de l'établissement dans toutes les actions dirigées contre lui, et notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire ;
- 10 - D'intenter au nom de l'établissement et pour le compte de celui-ci ou celui de ses agents, toute action en justice notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire, éventuellement par voie de référé ou en se constituant partie civile, dans tous les cas où la défense de ses intérêts ou de ceux de ses agents l'exigent,
- 11 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires ;
- 12 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 €.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de déléguer au Président les attributions ci-dessus énumérées,
- **Dit** que le Président pourra charger un ou plusieurs Vice-Présidents de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération,
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

**Il est précisé qu'en application de l'article L.5211.10, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.**

## 2/ MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR (Délibération n°90-2020)

Suite au renouvellement de l'organe délibérant et de l'élection du nouveau Président au 16 juillet 2020, il convient de procéder à la modification de l'**Article 3** des statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir tels que annexés,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 3/ ELECTION DU BUREAU (*Délibération n°091-2020*)

Le Président rappelle que lors de la séance précédente, l'élection des membres du Bureau avait été reportée.

Le Président précise que le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents ainsi que des Maires de toutes les Communes.

Pour celles n'ayant qu'un siège à la Communauté de Communes du Haut Vallespir, un suppléant est désigné en cas d'absence du Maire.

- **Election des représentants de la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda-Montalba :**

Candidate : Mme le Maire Marie COSTA, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente - 32 voix

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

Candidat : M. Richard COLL, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - 32 voix

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

- **Election des représentants de la Commune d'Arles sur Tech :**

Candidat : M. le Maire David PLANAS - 32 voix

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

Candidate : Mme Ingrid DUNYACH, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente - 32 voix

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

Candidat : M. Jean-Marie CORCOY, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - 32 voix

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

- **Election des représentants de la Commune de Corsavy:**

Candidat : M. le Maire Antoine CHRYSOSTOME, 10<sup>ème</sup> Vice-Président - 32 voix

M. Roland COSTE, suppléant.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

- **Election des représentants de la Commune de Coustouges:**

Candidat : M. le Maire Michel ANRIGO, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - 32 voix

M. Jean-Louis CASANOVA, suppléant.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

- **Election des représentants de la Commune de La Bastide :**

Candidat : M. le Maire Daniel BAUX - 32 voix

Mme Karine PASQUIER, suppléante.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

• **Election des représentants de la Commune de Lamanère :**

Candidate : Mme le Maire Gisèle JUANOLE, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente - 32 voix  
M. Gérard CUVILLIEZ, suppléant.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

• **Election des représentants de la Commune de Le Tech :**

Candidat : M. le Maire Guillaume CERVANTES, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - 32 voix  
M. Pierre SWERTS, suppléant

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

• **Election des représentants de la Commune de Montbolo :**

Candidat : M. le Maire Hervé COLAS - 32 voix  
Mme Marie-José MACABIES, suppléante.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

• **Election des représentants de la Commune de Montferrer :**

Candidat : M. le Maire Jean-Marie GOURGUES - 32 voix  
M. Jean-Jacques CASALS, suppléant.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

• **Election des représentants de la Commune de Prats-de-Mollo-La Preste :**

Candidat : M. le Maire Claude FERRER, Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir - 32 voix

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

Candidat : M. Bernard REMEDI, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - 32 voix

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

• **Election des représentants de la Commune de Saint-Laurent-de-Cerdans :**

Candidat : M. le Maire Louis CASEILLES - 32 voix

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

Candidat : M. Yves BENASSIS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président - 32 voix

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

• **Election des représentants de la Commune de Saint Marsal :**

Candidat : M. le Maire Daniel PUIGSEGUR - 32 voix

M. Guy METIVIER, suppléant.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

• **Election des représentants de la Commune de Serralongue :**

Candidat : M. le Maire Philippe JUANOLA - 32 voix

M. Richard TENAS, suppléant.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

• **Election des représentants de la Commune de Taulis :**

Candidate : Mme le Maire Martine MAUGUIN - 32 voix

Mme Christine MOREL, suppléante.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers exprimés : 32
- Pour : 32
- Abstentions : 0

Le Bureau peut recevoir délégation de l'organe délibérant.

Le Président exécute les dispositions prises par le Conseil Communautaire. Les délégations de certaines de ses fonctions aux Vice-Présidents ou aux membres du Bureau sont réglées par les textes en vigueur.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la composition du Bureau telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**3/ CREATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL (Délibération n°113-2020 Rectificative D092-2020)**

*M. Bernard REMEDI prend la parole et insiste sur l'importance du tourisme pour le développement du territoire et propose de ne pas dissocier le thermalisme de cette commission.*

Suite à une erreur matérielle lors de la rédaction, la présente délibération rectifie la précédente n°092-2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de créer 15 commissions de travail telles que présentées ci-dessous,

COMMISSION	PRESIDENT(E)
Développement Economique - Artisanat	Jean-Marie CORCOY
Tourisme - Thermalisme	Bernard REMEDI
Environnement - Développement durable	Gisèle JUANOLE
Bois énergie - Forêt - Réseau de Chaleur - Canigó Grand Site	Daniel BAUX
Maison France Services - Social - Maison de Santé	Yves BENASSIS
Agriculture - Elevage	Antoine CHRYSOSTOME
Ordures Ménagères - Déchetteries	Guillaume CERVANTES
Enfance – Jeunesse - Cantines Scolaires	Jeanne MAISON
Culture – Patrimoine - Catalanité - Ecole de Musique	Marie COSTA
Finances – Solidarité - Fonds de Concours - Mutualisation	Ingrid DUNYACH
Nouvelles Technologies	Daniel PUIGSEGUR
Sport et Activités de Pleine Nature	Richard COLL
Eau et Assainissement	Philippe JUANOLA
Urbanisme - Habitat Suivi Travaux - PIG - ANAH -Accessibilité	Michel ANRIGO
Personnel	Guillaume CERVANTES

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **4/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS INTERNES**

##### **4.1 COMMISSION APPELS D'OFFRES-MAPA (Délibération n°095-2020)**

##### **COMMISSION APPELS D'OFFRES :**

Le Président rappelle que la commission d'Appels d'Offres est composée de 5 membres titulaires (le Président est membre de droit) et de 5 suppléants (commune de + 3 500 hab.).

La composition de la CAO est la suivante :

**Président :** Claude FERRER

**TITULAIRES :**

Hervé COLAS  
 Michel ANRIGO  
 Jean-Marie GOURGUES  
 Daniel PUIGSEGUR  
 Richard COLL

**SUPPLEANTS :**

Philippe JUANOLA  
 Antoine CHRYSOSTOME  
 David PLANAS  
 Martine MAUGUIN  
 Guillaume CERVANTES

##### **COMMISSION MAPA :**

Le Président rappelle que la commission consultative des Marchés à procédure adaptée est composée de 2 membres titulaires et 2 suppléants pour les marchés de travaux-fournitures-services d'un montant supérieur à

40 000 € HT et inférieur au seuil formalisé en vigueur et de désigner un « élu référent » de Commission ainsi qu'un délégué au service concerné par le marché. La composition de la Commission MAPA est la suivante :

**TITULAIRES :**

Michel ANRIGO  
Guillaume CERVANTES

**SUPPLEANTS :**

Philippe JUANOLA  
Gisèle JUANOLE

L'élu délégué au service concerné par le marché.

**Elu « référent » MAPA :** Claude FERRER

**4.2 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (Délibération n°096-2020)**

Suite à une erreur matérielle de rédaction et en l'absence de scrutin, une nouvelle délibération sera prise lors du prochain conseil.

**4.3 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - CLECT (Délibération n°108-2020)**

Le Président propose à l'assemblée suite au renouvellement du Conseil Communautaire de procéder à la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. La CLECT est composée d'un Président, un Vice-Président et d'un membre titulaire et un suppléant par commune membre.

Le **Président** et le **Vice-Président** seront désignés lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

**Il est proposé :**

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Amélie les Bains-Palalda	Marie COSTA	Richard COLL
Arles sur Tech	Ingrid DUNYACH	Raymond MARTINEZ
Corsavy	Antoine CHRYSOSTOME	Roland COSTE
Coustouges	Jean Louis CASANOVA	Marc IGLESIAS
La Bastide	Daniel BAUX	Karine PASQUIER
Lamanère	Gérard CUVILLIEZ	Claude FONT
Le Tech	Guillaume CERVANTES	Marie-Laure CERVANTES
Montbolo	Martine PADROSA	Eric ROBINAT
Montferrer	Carine MIAS	Elisabeth CORDERO
Prats-de Mollo-la-Preste	Patrick DORANDEU	Jean Michel FITE
Saint-Laurent-de-Cerdans	Marcel COLL	Laurent BOSCH
Saint Marsal	Daniel PUIGSEGUR	Huguette VILLELONGUE
Serralongue	Philippe JUANOLA	Richard TENAS
Taulis	Christine MOREL	Martine MAUGUIN

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la désignation des représentants telle que proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

**4.4 DESIGNATION DU PRESIDENT DU COMITE TECHNIQUE (Délibération n°111)**

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité Technique (CT) est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante de la collectivité, il convient de désigner le Président de cette instance parmi les membres de celle-ci conformément aux dispositions de l'article 4 du Décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Il est précisé pour information que les 5 autres membres (2 titulaires et 3 suppléants) du collège des représentants de la collectivité seront désignés par le Président de la Communauté de Communes parmi les

membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité ou de l'établissement public (cf. article 4 du Décret n°85-565 du 30 mai 1985).

Il est proposé de désigner **M. Claude FERRER**, Président du Comité Technique.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la désignation de M. Claude FERRER en tant que Président du Comité Technique parmi les membres de l'assemblée délibérante,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

#### **4.5 REPRESENTANTS REGIES EAU ET ASSAINISSEMENT : CONSEIL D'EXPLOITATION (Délibération n°109)**

Le Président propose à l'assemblée suite au renouvellement du Conseil Communautaire de procéder à la désignation du Conseil d'Exploitation pour les régies de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil d'Exploitation est composé d'un Président, un Vice-Président et d'un membre titulaire par commune.

Le Vice-Président sera désigné lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Il est proposé :

**Président** : Philippe JUANOLA

**Vice-Président** :.....

**Titulaires** :

COMMUNES	TITULAIRES
Amélie les Bains-Palalda	Jean-Victor HERETE
Arles sur Tech	David PLANAS
Corsavy	Antoine CHRYSOSTOME
Coustouges	Jean-Louis CASANOVA
La Bastide	Daniel BAUX
Lamanère	Jacky PUJOL
Le Tech	Guillaume CERVANTES
Montbolo	Hervé COLAS
Montferrer	Jean-Marie GOURGUES
Prats-de Mollo-la-Preste	Paule GORCE
Saint-Laurent-de-Cerdans	Louis CASEILLES
Saint Marsal	Daniel PUIGSEGUR
Serralongue	Richard TENAS
Taulis	Romain CAYUELA

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la désignation des représentants telle que proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

#### **4.6 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CIID (Délibération n°110-2020)**

Le Président rappelle que la Commission Intercommunale des Impôts Directs tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Il précise qu'il conviendra de proposer 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants mais seulement 10 titulaires et 10 suppléants seront retenus par la Direction des Finances Publiques.



Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, propose la liste des Commissaires comme suit pour siéger à la CIID.

**Président** : Claude FERRER

COMMUNES	COMMISSAIRES TITULAIRES	ADRESSE
Amélie-les Bains-Palalda	Gildas GILLARD	18 rue Héliopolis 66110 Amélie les Bains
Amélie-les-Bains-Palalda	Kathleen MERCIER	8 carrer del Pardal 66110 Amélie les Bains
Amélie-les-Bains-Palada	Christiane GASTAL	5 rue des Ginestas 66110 Amélie les Bains
Arles sur Tech	Anne –Marie GRAVE	61 rue Barri d'avall 66150 Arles sur Tech
Arles sur Tech	Jean-Marie CORCOY	16 rue de la cugullade 66150 Arles sur Tech
Arles sur Tech	Marie-Pierre BLOT	9 sola de Cougoulère 66150 Arles sur Tech
Corsavy	Antoine CHRYSOSTOME	La Cazette 66150 Corsavy
Coustouges	Jean-Louis CASANOVA	19 rue Del Camp de la Teularie 66150 Arles sur Tech
La Bastide	Raymond DA FONSECA	Mas Serramitja 66110 La Bastide
Lamanère	Gisèle JUANOLE	8 carrer del mig 66230 Lamanère
Le Tech	Guillaume CERVANTES	25 rue du soleil 66230 Le Tech
Montbolo	Hervé COLAS	8 rue des aspres 66110 Montbolo
Montferrer	Jean-Marie GOURGUES	Bella Vista 66150 Montferrer
Prats-de Mollo-la Preste	Patrick DORANDEU	Lot le Verger 66230 Prat-de-Mollo-La Preste
Prats-de-Mollo-La Preste	Bernard REMEDI	Can Llagost 66230 Prat-de-Mollo-La Preste
Saint-Laurent-de-Cerdans	Jean-Pierre ROIG	8 av Guillaume Julia 66260 Saint-Laurent-de-Cerdans
Saint-Laurent-de-Cerdans	Pierre PRAT	9 chemin du Martinet 66260 Saint-Laurent-de-Cerdans
Saint Marsal	Huguette VILLELONGUE	22 rue Alexis alquier 66100 Perpignan
Serralongue	Jean-Marie BOSCH	7 rue Jeannot Quintana 66230 Serralongue
Taulis	Wilhelm HUBER	Route du pont 66110 Taulis

COMMUNES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS	ADRESSE
Corsavy	Roland COSTE	rue Barri d'Amont 66150 Corsavy
Corsavy	Laure FLAUSSE	Hameau de Leca 66150 Corsavy
Coustouges	Richard MIRALLES	Place Publique 66260 Coustouges
Coustouges	Martine BECK	Hameau de Villeroge 66260 Coustouges
La Bastide	Julie CHARLIN	Le Village 66110 La Bastide
La Bastide	Geneviève LENOIR	Mas Payrerou 66110 La Bastide
Lamanère	Gérard CUVILLIEZ	18 carrer de dalt 66230 Lamanère
Lamanère	Claude FONT	Mas la Cazenove 66230 Lamanère
Le Tech	Bastien DILLARD	Hameau de Banat 66230 Le Tech
Le Tech	Jean GOMMERS	Hameau de Banat 66230 Le Tech
Montbolo	Marie-José MACABIES	4 allée de rivemale 66110 Montbolo
Montbolo	Jean-Marie LAURENT	14 route de can kirc 66110 Montbolo
Montferrer	Jean-Louis COQUIN	10 impasse des narcisses 66140 Canet Plage
Montferrer	Jean-Jacques CASALS	Le Baills 66150 Montferrer
Prats-de Mollo-la-Preste	Paule GORCE	Ancienne route de La Preste 66230 Prat-de-Mollo-La Preste
Saint-Laurent-de-Cerdans	Isabelle NOU	2 route de la ville 66260 Saint-Laurent-de-Cerdans
Saint Marsal	Jean-Pierre RODRIGUEZ	Rue de l'Aire d'en Vila 66110 Saint Marsal
Saint-Laurent-de-Cerdans	Guy METIVIER	8 rue de la Conque 66400 Ceret
Serralongue	Gérard PIRON	2 rue Bac Petit 66230 Serralongue
Taulis	Martine MAUGUIN	Route du col de formentère 66110 Taulis

## 5/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

### 5.1 SYDETOM 66 (Délibération n°97-2020)

**Délégués titulaires :**  
Bernard REMEDI  
Guillaume CERVANTES

**Délégués Suppléants :**  
Philippe JUANOLA  
David PLANAS

### 5.2 BOIS ENERGIE 66 (Délibération n°98-2020)

**Délégué titulaire :**  
Daniel BAUX

**Délégué suppléant :**  
Simone BERIO

### 5.3 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PAH-GECT (Délibération n° 102-2020)

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'il appartient à la Communauté de Communes du Haut Vallespir en tant que membre au GECT « Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter » ayant son siège à Prats de Mollo-La Preste, de désigner par voie délibérative au sein du Conseil Communautaire 15 délégués titulaires (1 représentant la Communauté de Communes proprement dite et 14 représentants les communes), représentant 22 votes au sein de l'assemblée de cet organisme transfrontalier, ainsi que 15 délégués suppléants.

Il est proposé pour le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier:

COLLECTIVITE	TITULAIRE	SUPPLEANT
CC HAUT VALLESPIR	Claude FERRER	Ingrid DUNYACH
AMELIE LES BAINS	Marie COSTA	Christine SITJA
ARLES SUR TECH	Jocelyne RIBUIGENT	David PLANAS
CORSAVY	Alain LHEUREUX	Véronique DAIRAUX
COUSTOUGES	Marc IGLESIAS	Florence GIE
LA BASTIDE	Daniel BAUX	Karine PASQUIER
LAMANERE	Pierrette JUANOLE-DEMOULIN	Gisèle JUANOLE
LE TECH	Bastien DILLARD	Jean GOMMERS
MONTBOLO	Marie-José MACABIES	Christiane SOLAK
MONTFERRER	Jean-Jacques CASALS	André QUINTA
PRATS DE MOLLO	Bernard REMEDI	Linda BINI
SAINT LAURENT DE CERDANS	Marcel COLL	Jean XAUDIERA
SAINT MARSAL	Martine BABYLON	Daniel BONNEFOY
SERRALONGUE	Virginie VERRIER	Eve ROIG
TAULIS	Christine MOREL	Wilhelm HUBER

#### **5.4 PAYS PYRENEES MEDITERRANEE (Délibération n°099-2020)**

Le Président rappelle la nécessité de nommer des délégués au sein des organismes extérieurs et notamment au sein du Pays Pyrénées Méditerranée. Il convient de nommer 3 délégués :

**Claude FERRER**  
**Yves BENASSIS**  
**Antoine CHRYSOSTOME**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à la majorité (1 voix contre),

- **DECIDE** que les délégués titulaires ci-dessus représenteront la Communauté de Communes du Haut Vallespir au sein du Pays Pyrénées Méditerranée,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

#### **5.5 SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET AMENAGEMENT TECH ALBERES SMIGATA (Délibération n° 103-2020)**

Il est proposé de désigner pour le SMIGATA :

COMMUNE	NOM - PRENOM	
AMÉLIE LES BAINS PALALDA	Laurent MEYRUEIX	TITULAIRE
	Jean-Victor HERETE	SUPPLEANT
ARLES SUR TECH	David PLANAS	TITULAIRE
	Jean-Louis VIRGILI	SUPPLEANT
CORSAVY	Antoine CHRYSOSTOME	TITULAIRE
	Roland COSTE	SUPPLEANT
COUSTOUGES	Michel GARRIGUE	TITULAIRE
	Martine BECK	SUPPLEANT
LAMANÈRE	Jacky PUJOL	TITULAIRE
	Pierrette JUANOLE-DEMOULIN	SUPPLEANT
LE TECH	Pierre SWERTS	TITULAIRE
	Guillaume CERVANTES	SUPPLEANT
MONTBOLO	Marie-José MACABIES	TITULAIRE
	Xavier JUHEL	SUPPLEANT
MONTFERRER	Jean-Marie GOURGUES	TITULAIRE
	Nadine BARRIAC	SUPPLEANT
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	Patrick DORANDEU	TITULAIRE
	Francine BORRAT	SUPPLEANT
SAINT LAURENT DE CERDANS	Laurent BOSCH	TITULAIRE
	Christian JODAS	SUPPLEANT
SAINT MARSAL	Daniel BONNEFOY	TITULAIRE
	Huguette VILLELONGUE	SUPPLEANT
SERRALONGUE	Philippe JUANOLA	TITULAIRE
	Machteld LEMPENS	SUPPLEANT
TAULIS	Martine MAUGUIN	TITULAIRE
	Christine MOREL	SUPPLEANT
CC Haut Vallespir	Claude FERRER	TITULAIRE
	Daniel PUIGSEGUR	SUPPLEANT
CC Haut Vallespir	Michel ANRIGO	TITULAIRE
	Marie COSTA	SUPPLEANT
CC Haut Vallespir	Hervé COLAS	TITULAIRE
	Richard TENAS	SUPPLEANT

## 5.6 UDSIS (Délibération n°100-2020)

Suite aux élections, le Président informe l'assemblée que l'UDSIS procède au renouvellement de la composition de ses instances délibérantes et exécutives. Il s'agira de procéder à la désignation d'un membre titulaire ainsi que deux représentants supplémentaires pour siéger à l'Assemblée Syndicale. Il est proposé de désigner:

**Membre titulaire:**  
Jeanne MAISON

**Représentants supplémentaires:**  
Catherine BARNEDES  
Daniel PUIGSEGUR

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** que les membres ci-dessus représenteront la Communauté de Communes au sein de l'UDSIS, **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

## 5.7 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TET (Délibération n° 104-2020)

Le Président rappelle à l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de désigner des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt pour la commune de la Bastide. Il est proposé de désigner pour le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt :

**Titulaire**  
Alain MALIRACH

**Suppléant**  
Julie CHARLIN

## 5.8 ASSOCIATION « CONCERTATION GESTION DES COURS D'EAU ET DU RISQUE INONDATION66 »COMPETENCE GEMAPI (Délibération n°101-2020)

Le Président rappelle à l'assemblée que le Département des Pyrénées Orientales a initié la création d'une association réunissant les différents acteurs GEMAPI sur le territoire. Cette association a notamment pour objet de favoriser les échanges et la concertation sur l'organisation des compétences GEMAPI par les EPCI et/ou les Syndicats de Bassin Versant sur le territoire des Pyrénées. L'association se compose des EPCI à fiscalité propre, des Syndicats de Bassin Versant, du Département des Pyrénées Orientales.

Chaque structure sera représentée par un titulaire et un suppléant.

**Claude FERRER** propose sa candidature pour être le représentant titulaire, **Marie COSTA**, sa suppléante.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE** le Président **Claude FERRER** comme représentant titulaire et **Marie COSTA**, comme représentante suppléante,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

## 5.9 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DU VALLESPIR SIAEP (Délibération n°105-2020)

Le Président informe l'assemblée qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a eu lieu le transfert de compétence « Eau potable » des communes d'Arles sur Tech, Amélie-les-Bains, Montbolo et Montferrer à la Communauté de Communes du Haut Vallespir

Le Syndicat est administré par un comité, organe délibérant composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes des membres soit huit délégués pour représenter la Communauté de Communes du Haut Vallespir, placé sous la présidence de son Président.

Il est proposé de désigner pour le SIAEP :

COMMUNES MEMBRES	DESIGNATION DELEGUES
Amélie-les-Bains	M. Jean-Victor HERETE
Amélie-les-Bains	M. François ANDRE
Arles sur Tech	M. David PLANAS
Arles sur Tech	M. Jean-Louis VIRGILI
Montbolo	Mme Marie-José MACABIES
Montbolo	M. Xavier JUHEL
Montferrer	M. Jean-Marie GOURGUES
Montferrer	M. Jean-Jacques CASALS

### 5.10 SPANC 66 (Délibération n°106-2020)

Le Président rappelle à l'assemblée qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a eu lieu le transfert de compétence « Assainissement » (y compris l'assainissement non collectif), les 14 communes sont toutes membres du « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC 66).

Il est proposé de désigner pour le SPANC 66:

AMELIE LES BAINS	Alain CADENE	délégué titulaire
	Laurent MEYRUEIX	délégué suppléant
ARLES SUR TECH	Jean-Louis VIRGILI	délégué titulaire
	Jean-Marie CORCOY	délégué suppléant
CORSAVY	Antoine CHRYSOSTOME	délégué titulaire
	Alain LHEUREUX	délégué suppléant
COUSTOUGES	Michel ANRIGO	délégué titulaire
	Jean-Louis CASANOVA	délégué suppléant
LA BASTIDE	Karine PASQUIER	délégué titulaire
	Julie CHARLIN	délégué suppléant
LAMANERE	Jacky PUJOL	délégué titulaire
	Claude FOND	délégué suppléant
LE TECH	Bastien DILLARD	délégué titulaire
	Guillaume CERVANTES	délégué suppléant
MONTBOLO	Hervé COLAS	délégué titulaire
	Marie-José MACABIES	délégué suppléant
MONTFERRER	Jean-Marie GOURGUES	délégué titulaire
	Jean-Jacques CASALS	délégué suppléant
PRATS DE MOLLO - LA PRESTE	Bernard REMEDI	délégué titulaire
	Jeanne MAISON	délégué suppléant
SAINT LAURENT DE CERDANS	Marie- Madeleine SAN JUAN	délégué titulaire
	Laurent BOSCH	délégué suppléant
SAINT MARSAL	Daniel PUIGSEGUR	délégué titulaire
	Fabrice LLABOUR	délégué suppléant
SERRALONGUE	Richard TENAS	délégué titulaire
	Ilhem BELOULHI	délégué suppléant
TAULIS	Romain CAYUELA	délégué titulaire
	Martine MAUGUIN	délégué suppléant

## 5.11 SIOCCAT :

La désignation a été prise mais la délibération reste dans l'attente de l'adhésion de la commune d'Amélie-Les-Bains au syndicat.

### **6/ INDEMNITES DES ELUS**

Ce point a été reporté à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

### **7/ EAU ET ASSAINISSEMENT : TRAVAUX CANALISATION ARLES SUR TECH (Délibération n°093-2020)**

Le Président informe l'assemblée des travaux de renouvellement de la canalisation et des Branchements EU - Arles sur Tech - Requalification des rues Baills Barjau et Baills de la Mairie RD 115b.

Préalablement à ces travaux de voirie, des travaux de renouvellement des réseaux humides avec mise en discrétion des réseaux secs seront réalisés :

- Réseau d'eau potable
- Réseau d'assainissement (CCHV)
- Réseau pluvial et irrigation
- Réseau Orange / Télécom
- Réseau éclairage public

#### Montant estimatif des travaux réseau EU

Renouvellement du réseau EU Baills Barjau	240 216 €
Prélèvements ponctuels et analyses amiante	3 700 €
Plan retrait amiante	50 000 €
Opérations préalables à la réception (ITV, tests étanchéités et de compactages, ...)	4 500 €
Etude géotechnique (sondage + rapport)	3 000 €
Maîtrise d'œuvre 5 %	14 500 €
Divers et imprévus 5 %	14 500 €

**TOTAL en € HT 330 416 €**

#### Plan de financement prévisionnel

FINANCEURS	Montant de la contribution attendue
Agence de l'eau RMC	60 %
Conseil Départemental 66	20 %
Région	%
DETR	%
Autofinancement	20

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander au Département (à l'Agence de l'Eau RMC) une subvention aussi élevée que possible,
- **S'ENGAGE** à rembourser le Département (l'Agence de l'Eau) un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département (l'Agence de l'Eau),
- **PREND ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à quatre ans,
- **DECIDE** de réaliser cette opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

## 8/ COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES- DEGREVEMENT (Délibération n°094-2020)

L'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permet aux intercommunalités qui le souhaitent d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne (réalisant un chiffre d'affaires de moins de 150 000 € HT) des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à la crise sanitaire.

Les collectivités territoriales peuvent instaurer une réduction de CFE à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, ce dégrèvement sera partagé à parts égales entre les collectivités et l'Etat.

Pour notre territoire, le dégrèvement pourrait s'élever à **158 627 €** (simulation faite par les services de la DDFIP) 50 % seraient pris en charge par l'état.

Le cout de la mesure pour la CCHV s'élèverait donc à **79 313.50 €**.

NUMERO SIREN DE L'EPCI	246600548
Libellé du Groupement	CC du Haut Vallespir
Option fiscale de l'EPCI (FPA, FPU ou FPZ)	FPU
Cotisation communale CFE 2019	0
Cotisation intercommunale CFE 2019	237 940
Nombre d'établissements	49
Cotisation communale CFE 2019 x 2/3	0
Cotisation intercommunale CFE 2019 x 2/3	158 627

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'instauration du dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite et moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 9/ QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe l'assemblée qu'un séminaire se tiendra au mois de septembre pour présenter le fonctionnement et l'organisation de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h.

\*\*\*\*\*